



**VIBRATION
– LATINA –**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & REGLEMENT INTERIEUR

COURS ANNUELS & REGULIERS

Préambule :

Vibration Latina est la marque commerciale de l'entreprise individuelle «Crazy Kriss Danses Latines Fitness & Formation» (DLFF) dirigée par Mr Vandamme Christophe, Il s'agit d'une structure destinée aux amateurs, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

Le professeur dispensant les cours est donc à ce titre titulaire des diplômes ou équivalent permettant l'enseignement des Danses Latines et/ou de la Gymnastique d'entretien.

Notre studio de danse principal se situe au fond du bar nommé Havana Café, notre partenaire, aucun lien de subordination ne lie le Havana Café et Vibration Latina. Chacun est indépendant et décide seul de sa politique commerciale.

1. Tarification, conditions de paiements :

1.1 Tarifs

Les publications et le site Internet sont des outils d'information non contractuels. En cas d'erreur, seul le document délivré lors de l'inscription fait foi.

Les tarifs pratiqués par Vibration Latina incluent l'accès aux cours choisis répartis sur 30 séances de septembre à Juin, (hors vacances scolaires (Zone B) et jour fériés), ils incluent également 25€ de frais de dossier (non remboursable), permettant de couvrir les dépenses liées aux cotisations Sacem et Spree obligatoire, aux frais directement liés à l'inscription (carte, papeterie...), aux divers frais attenants à la structure et la participation aux différents pots d'amitié.

1.2 Droit de rétractation

L'abonné(e) possède un droit de rétractation de 15 jours ouvrés à compter du jour de signature du contrat d'abonnement, défini par l'Art. L121 – 21 du code de la consommation. Pour exercer ce droit il convient d'envoyer via un courrier recommandé avec accusé de réception, une demande écrite sur papier libre indiquant clairement le désir de rétractation, à l'adresse suivante :

El « CRAZY KRISS DLFF » chez Mr Vandamme Christophe, 9 rue René Couzinet, 85430 Aubigny.

Le montant de 8€ par cours effectués durant la période de rétractation sera déduit du remboursement de la prestation totale. Il appartient à l'abonné(e) de prouver qu'il ne s'est pas présenté aux cours durant la période de rétractation. Passé ce délai de 15 jours ouvrés, l'abonné est redevable du montant total de son abonnement.

1.3 Réductions

Tarif réduit : réduction accordé sur justificatifs à toutes personnes de 25 ans ou moins, étudiants ou scolaires.

Tarif couple : un tarif réduit est accordé à la personne avec le moins de cours (non cumulable avec le tarif étudiant), réduction accordé seulement aux couples mariés, pacsé ou justifiant d'une vie commune dans le même domicile.

Il n'existe pas de réduction pour les demandeurs d'emplois, retraités ou autres statuts particuliers.

1.4 Inscriptions en cours d'année

Pour calculer le coût d'une inscription en cours d'année, il suffit de soustraire du tarif annuel le nombre de mois manqué à compter d'octobre, multiplié par la réduction mensuelle accordée. Réduction mensuelle : 15€ ou 10€ (réduits) pour les formules 1 cours, 25€ ou 20€ (réduit) pour les formules 2 cours ou 35€ ou 30€ (réduit) pour les formules illimité.

1.5 Conditions de paiement

Les moyens de paiements acceptés sont les espèces et les chèques bancaires à libeller à l'ordre de « Crazy Kriss ».

Des conditions de paiement peuvent être accordées pour les montants dépassant 50 €. Il convient alors de libeller 2 à 5 chèques au maximum par participant, d'un montant permettant de diviser la somme (arrondi à l'euro entier) et d'inscrire au dos, le mois d'encaissement souhaité (par défaut 1 chèque encaissé chaque mois). Ils seront encaissés autour du 15 du mois.

Ce mode de règlement n'est qu'une facilité de paiement accordée par le club, Il n'est en aucun cas assimilable à un tarif mensuel ou trimestriel, l'inscription à un cours hebdomadaire implique le règlement de la totalité de la somme due pour l'année.

1.6 Prise en charge par un organisme

L'abonné(e) qui aura payé la totalité de son abonnement peut demander une attestation du montant acquitté, lui permettant d'effectuer les démarches nécessaires auprès de son organisme. En cas de prise en charge de tout ou partie du coût de l'inscription, le club remboursera à l'abonné(e) la partie payée par son organisme.

2. Inscriptions, abonnements & conditions d'accès

2.1 Pièces nécessaires à l'inscription

Pour valider votre inscription la fiche d'inscription doit être datée et signée par les élèves majeurs ou le représentant légal de l'élève mineur et être accompagnés si demandé des pièces suivantes :

Une photo d'identité : format passeport pour l'établissement d'une carte d'accès nominative

Justificatif de réduction : pour les – 25 ans, étudiants et couple une photocopie d'un justificatif vous sera demandée.

Certificat médical de moins de 3 mois pour les activités sportives (Zumba), Il doit porter la mention « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse et/ou de la Zumba ». Dans tous les cas l'abonné(e) doit s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.

Autorisation parentale pour les mineurs avec mentionné obligatoirement un numéro de téléphone pour joindre une personne responsable de l'enfant en cas de problème ou d'urgence (disponible sur place ou www.vibrationlatina.fr). Vibration Latina se réserve le droit de radier et exclure de ses activités l'élève qui n'aura pas fourni le règlement ou tous documents nécessaires à la bonne gestion de son inscription après un délai de 1 mois.

Lorsque l'abonné(e) sera en règle avec son inscription, il ou elle se verra remettre une carte nominative valable uniquement pour son titulaire. Cette dernière résumant les cours et activités qu'il ou elle aura choisi(e).

2.2 Les abonnements

Les abonnements "1 cours" et "2 cours" proposés permettent l'accès aux cours pour lesquels ils sont souscrits et seulement ceux-là (hors Zumba). Aucune permutation ou remplacement d'un cours par un autre ne saurait être accepté pour convenance personnelle. Il convient alors d'indiquer sur la fiche d'inscription chacun des cours choisis.

Les abonnements "Zumba" permettent de participer à tous les cours de Zumba proposés (dans la limite des places disponible). Il convient alors de choisir (sur la fiche d'inscription) 1 cours « favori », pour lequel vous aurez un accès prioritaire. En cas de trop grande fréquentation lors d'un cours VIBRATION LATINA se réserve le droit de refuser l'accès à tout élève n'ayant pas choisi ce cours comme prioritaire.

Les abonnements "illimités" permettent de s'inscrire à 3 cours ou plus. Il convient alors d'indiquer sur la fiche d'inscription chacun des cours choisis. Les abonnements illimités sont cependant limités aux cours effectués dans la ville d'inscription. Les cours de Pôle Dance, Lady Style ou toutes activités ponctuelles comme par exemple les soirées, festivals, stages ou initiations ne sont pas inclus dans cette formule.

2.3 Accès aux cours

La durée effective d'un cours est de 55 minutes. Seuls les élèves inscrits au cours auront accès à la salle. La famille, amis ou autres n'ont pas accès au cours (cas particuliers, demandez au professeur).

L'Abonné(e) doit présenter sa carte d'abonnement avant de commencer toute activités. Le club se réserve le droit de refuser l'accès aux cours aux élèves qui refusent ou oublient de présenter leur carte. En cas de perte l'Abonné(e) peut demander une nouvelle carte contre une participation de 5€.

Les élèves arrivant pour le cours suivant devront attendre à l'extérieur des salles l'ouverture des portes avant d'entrer. En cas de retard au cours, il vous faudra attendre que le professeur vous invite à rejoindre la séance par respect pour l'éducateur et les autres élèves. Il n'est pas nécessaire de prévenir de vos retards ou absences aux cours.

2.4 Cours d'essai

Les nouveaux élèves potentiels ne pourront effectuer qu'une semaine de cours d'essai gratuite (accès aux différents cours qui les intéressent), lors de la semaine de porte ouverte en début de saison. Pour des inscriptions en cours d'année, chaque cours d'essai sera facturé 5€ (dans la limite d'1 semaine).

2.5 Effectifs

Pour des raisons de sécurité nous ne pouvons accepter plus de 50 personnes à la fois dans notre studio de danse habituel, mais pour des raisons de confort nous le limitons l'accès à 40 personnes. Pour les danses en couple, nous acceptons un déséquilibre cavaliers-cavalières de maximum 5 personnes dans la mesure du possible. Vibration Latina se réserve le droit de refuser toutes inscriptions en cas de dépassement du nombre d'inscrits

2.6 Niveau requis

La participation aux cours de niveaux intermédiaires et avancés est soumise à l'approbation du professeur. Vibration Latina se réserve le droit de faire changer de niveau ou de refuser l'accès à tout élève d'un niveau jugé insuffisant ainsi qu'à toute personne dont l'attitude pourrait nuire au bon déroulement du cours, ceci ne peut être pris en compte comme motif de remboursement.

2.7 Annulation d'un cours

L'effectif minimum pour le maintien d'un cours à l'année est de 16 personnes. Vibration Latina se réserve le droit de procéder à des modifications de planning, c'est à dire de modifier un horaire, de fusionner ou fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou à créer un cours supplémentaire, dans la limite des disponibilités. Tout cours ne pourra être dispensé si un cours atteint moins de 6 personnes, le cours sera alors remplacé par une pratique libre assistée et ne sera pas remboursable.

En cas d'absence du ou des professeur(s), les participants seront informés dans les meilleurs délais et seront informés des modalités de récupération durant la saison si ce cours n'atteint pas son minimum de 30 sessions sur la saison.

3. Remboursement & radiation

En cas de fréquentation irrégulière ou d'abandon en cours d'année, aucun remboursement ni remise ne sera consenti.

3.1 Remboursement sous forme d'avoir

Arrêt médical supérieur à 3 mois : En cas de maladie ou accident entraînant un arrêt de plus de 3 mois ou en cas de grossesse avec contre-indication de sport – à justifier par un justificatif médical.

Incompatibilité professionnelle supérieur à 3 mois : En cas de changement d'emploi du temps par exemple ou tout autres motifs, sur une durée supérieure à 3 mois – à justifier par un avenant à votre contrat ou tout élément de preuve précisant la durée de cette incompatibilité.

3.2 Remboursement partiel

Raison professionnelle : mutation professionnelle ou nouveau contrat en dehors du département – à justifier avec votre nouveau contrat de travail.

Cas de force majeure : Par cas de force majeure est entendu : décès, accident grave ou maladie grave empêchant définitivement (sous entendu à vie) l'Abonné(e) de bénéficier de toutes activités proposé par le club. Du fait de son état de santé et pour éviter les risques de complications, l'abonné pourra se voir refuser l'accès aux différentes activités dansantes ou sportives du club durant la saison – à justifier par un justificatif médical prouvant son état.

Cas de suppression d'un cours à l'année sans aucun remplacement ni fusionnement avec un autre et dans le cas ou l'abonné(e) inscrit à ce cours uniquement en fait la demande, le club peut indemniser l'abonné(e).

3.3 Démarches et calculs pour votre remboursement ou avoir

L'abonné(e) qui rentre dans les conditions suscitées devra impérativement (toutes demande sera considérée comme nulle dans le cas contraire) fournir par courrier recommandé avec accusé de réception sa demande (sur papier libre ou en téléchargeant la demande de remboursement sur notre site internet) avec tous les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante : El « CRAZY KRISS DLFF» chez Mr Vandamme Christophe, 9 rue René Couzinet, 85430 Aubigny Vibration Latina vous répondra sous 7 jours ouvrés.

Le montant du remboursement (ou avoir) est calculé à partir du jour de réception de votre demande, (et non à partir du jour de vos absences) si elle à été demandée dans les conditions écrite ci dessus. Nous calculerons le nombre de cours restant et rembourseront à hauteur de 5€ ou 4€ (tarif réduit) par cours restant pour les formules 1 cours, 8€ ou 6,5€ (tarif réduit) pour les formules 2 cours, 11€ ou 9€ (tarif réduit) pour les formules illimité. En fonction de votre situation, nous vous rembourserons par chèque ou par un avoir l'équivalent du nombre de cours restant (valable sur 1 an sur toutes nos activités).

Les frais de constitution du dossier (25€) ne sont en aucun cas remboursables.

Le Club se réserve néanmoins la possibilité de faire contrôler l'état de santé de l'Abonné(e) par un médecin conseil du club (sous les usages de confidentialité habituelle), en cas de motifs de suppression d'ordre médical.

3.4 Radiation de l'abonné

L'abonnement est résilié de plein droit sans préavis, ni indemnité par le Club aux motifs suivants :

Problème lié au règlement intérieur : Dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonné(e)s, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du Club.

En cas de fraude : dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces.

Prêt de sa carte nominative : en cas d'utilisation de la carte par une tierce personne non abonné(e).

En cas de défaut de paiement : si aucune solution amiable n'a put être trouvée

4. SANTÉ, RESPONSABILITÉ & ASSURANCES

4.1 Santé

L'Abonné(e) déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le Club.

Pour les activités sportives, l'abonné(e) atteste, par la remise d'un certificat médical de son aptitude à utiliser les services proposés par le Club. Il déclare que son état de santé lui permet de pratiquer le sport et la danse en général et en accepte les risques.

A défaut de remise d'un certificat médical, l'Abonné(e) exonère le Club de toutes réclamations et actions visant à engager la responsabilité de ce dernier en raison de dommages survenus lors de la pratique des activités du club, en raison de l'état de santé de l'Abonné(e).

4.2 Responsabilités :

Vibration Latina décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol dans les bâtiments occupés.

La responsabilité du Club ne pourra être recherchée en cas d'accident à l'extérieur de la salle de cours qu'il occupe ou résultant de l'inobservation des consignes de sécurité.

4.3 Assurances :

L'enseignant, le Club et ses intervenants sont assurés auprès de la MAAF.

Cette assurance a pour objet de couvrir le Club et l'enseignant, pour les dommages engageant leur responsabilité civile conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984. Elle couvre contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation.

Conformément à l'article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, le Club informe l'Abonné(e) qu'il est vivement recommandé à chaque abonné(e) de vérifier que son contrat d'assurance personnel couvre les risques liés à la pratique de la danse, et d'en contracter un le cas échéant. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

5. DIVERS

5.1 Droit à l'image :

L'usage de tout matériel d'enregistrement et du téléphone portable est interdit pendant les cours. L'abonné(e) déclare autoriser le club à utiliser son image à l'occasion des cours de danse, des stages et toutes autres manifestations proposées par le club. Cette autorisation est donnée dans le cadre de la réalisation de documents par tous modes et procédés, sur tout support (notamment photos, affiches, film technique, site internet), en tout format, intégralement ou partiellement, au titre de la promotion des Danses Latines & Afro-Caribéennes et de l'entreprise «CRAZY KRISS DLFF». Cette autorisation est donnée à titre gratuit et sans contrepartie présente ou future.

Par ailleurs, elle souligne le fait que pour tous les cours, spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, devront être limitées à un stricte usage dans le cadre familial.

5.2 Loi informatique et libertés

Le traitement informatique du dossier de l'Abonné(e) dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'Abonné(e) pourra envoyer un mail sur crazykriss@hotmail.fr.

5.3 Représentations et spectacle de fin d'année :

Les adhérents inscrits à certaines disciplines peuvent en accord avec le professeur, participer à différentes représentations dans la mesure où leur assiduité le leur permet.

6. Règlement intérieur

6.1 Hygiène

Merci de respecter de bonnes règles d'hygiène (bonne hygiène corporelle, vestimentaire, etc...). Pour le confort de tous Vibration Latina se réserve le droit de refuser une personne qui ne respecte pas ces normes de bien être.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

6.2 Tenue

Concernant les cours de Danses, les élèves doivent avoir une tenue habillée appropriée pour assister aux cours. Pour les niveaux les plus élevés, des chaussures adaptées à la pratique des Danses Latines sont vivement conseillées.

Pour les activités comme la Zumba une tenue de sport et des chaussures adaptées sont vivement conseillées.

6.3 Comportements

Vibration Latina est locataire des locaux dont vous disposerez toute l'année. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'état de propreté des locaux et des sanitaires. Il est formellement interdit de fumer, manger ou mâcher des chewing-gums dans l'enceinte de l'établissement. Nous vous demandons également d'éteindre vos téléphones portables durant les cours

Les boissons rafraichissantes apportées par les abonnés sont autorisées pendant les cours, mais interdite après la fin des cours. Chaque utilisateur est prié de ramasser ses effets personnels avant de quitter la salle et/ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.

Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les salles et/ou vestiaires si la salle en possède.

Tous les pratiquants s'engagent à adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse et un langage corrects à l'égard de tous. Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour les autres.